

# FCL - PPL

- Rappels
- Examen Théorique
- Examen Pratique
- Ensuite ... (prorogation, ...)
- Les variantes
- Compétences linguistiques en anglais
- A vous la parole

# PPL - RAPPELS

- Début de formation dès la prise en compte de l'élève, envoyée à la DSAC
- Certificat médical en état de validité pour tout vol solo
- Premier vol solo à partir de 16 ans révolus (*les heures solo du BB entre 15 et 16 ans ne comptent pas pour le PPL*)
- Chaque vol solo doit faire l'objet d'une autorisation écrite du FI

# PPL – Examen théorique

- Demande d'inscription écrite et signée par l'élève et le FI
- Doit parvenir 10 jours avant la date de l'examen, à la DSAC organisatrice
- Préciser la ou les sections passées !!
- Bon sens : théorique acquis avant les navs solo

# PPL – Examen pratique

- Le FI mène à son terme la formation et le présente à l'examen.
- Vérifier que les conditions sont remplies (âge, théorique, heures DC et solo, atterrissages, médical)
- Porter sur le carnet de vol : « présenté au PPL le ../../.. » suivi de vos nom, prénom, n° de licence FI et signature

# PPL – Examen pratique

- Dossier devant parvenir 15 jours avant la date prévue
- Le responsable de l'organisme remplit le dossier en précisant le nom du FE choisi
- Attendre l'accusé réception (à donner au futur testé)
- Un délai de 6 mois est prévu pour passer le test

# PPL – Ensuite ...

## ■ Prorogation : **avant l'expiration**

➤ Dans les 12 derniers mois:

- 12 heures de vols dont au moins 6 en CDB
- 12 décollages et 12 atterrissages
- 1 vol avec un FI de au moins 60 minutes (peut être compris dans les 12 heures)

## ■ Contrôle de compétence : **avant l'expiration**

- Une des conditions non remplie, contrôle en vol avec un FE ou FE restreint, dans les 3 mois précédant l'expiration.

# PPL – Ensuite ...

- **Renouvellement : après l'expiration**
  - Contrôle en vol par un FE
  - Tous les items relatifs à la délivrance de la licence
  - Aptitude portée sur le carnet de vol par le FE

# PPL – Les variantes

- Le FI forme et délivre l'aptitude, apposée sur le carnet de vol
- En informer la DSAC lors de prorogation de licence
- Exemples de variantes monomoteurs à pistons :
  - Pas variable VP
  - Train escamotable RU
  - Turbo compressé/suralimenté T
  - Pressurisé P
  - Train classique TW
- Exemples de variantes multimoteurs à pistons :
  - Propulsion axiale PP
  - Motorisation rapprochée MR



# PPL – Compétences linguistiques

## FCL 1.028

Amendement n°164 du 5 mars 2003 du Conseil OACI

- Justifier d'un niveau d'expression et de compréhension suffisants de la langue utilisée dans les communications radiotéléphoniques
- Concerne tous les pilotes
- Mention de compétence linguistique portée sur la licence

# PPL – FCL 1.028

## ■ Echelle d'évaluation :

1. Préélémentaire
2. Elémentaire
3. Préfonctionnel
4. **Opérationnel – minimum exigé – valable 3 ans**
5. **Avancé – valable 6 ans**
6. **Expert – valable à vie**